

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 18 juin 2025

PRESENTS: GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, FAURE Jean-Yves, PATOUILLARD Estelle, LAGER Marie Odile, BAREL Christian, GRAC Claude, THOMAS Eddy, , ABDALLAH Joseph, Robert DUPIN, Jacques DURIEUX

ABSENTS EXCUSES : PERONON Jocelyne,

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES : REGIOR Brigitte représentée par BAREL Yvonne
POIRIEUX Corinne représentée par Robert DUPIN

ABSENTS :

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants: 14

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025
- réforme du RIFSEEP (en raison de la création d'un nouveau cadre d'emploi : rédacteur, et du changement de bénéficiaire) suite à la saisie du CDG42.
- acquisition de voirie
- travaux sur le cimetière (réalisés et à faire)
- travaux sur des voiries
- projet de sécurisation de la voirie dénommée "Route des Armuriers"
- compte rendu de la réunion avec les associations relative à la journée "Portes ouvertes" de l'Espace Associatif
- concours de pétanque en triplète (challenge Marcel Mazet) du 30 août prochain
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents à la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

RIFSEEP : mise en place du RIFSEEP suite aux modifications portant sur le paragraphe des bénéficiaires et la création d'un nouveau cadre d'emploi

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25 mai 2018, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été adopté par le Conseil syndical.

Compte tenu de nouveaux changements de grade et des modifications engendrés sur les cadres d'emploi durant l'année 2024, il est proposé aujourd'hui de délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire afin :

- de créer de nouveau cadre d'emploi
- de modifier le paragraphe relatif aux bénéficiaires

Monsieur le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif)
- d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, indemnité facultative à titre individuel).

Il a pour objectif de :

- Renforcer l'attractivité de la collectivité
- Prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes
- Prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et valoriser la fonction occupée et la manière de servir
- Fidéliser les agents dont le travail donne satisfaction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

A – la mise en œuvre l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

a. L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent qui s'appuie sur les critères suivants :

- * les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
 - élaboration et suivi des dossiers stratégiques ou de conduite de projets...
 - ampleur du champ d'action
 - responsabilité de l'information d'autrui
 - contribution sur les décisions et/ou les résultats

- * la technicité, l'expertise, l'expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
 - niveau de qualification requis, habilitation réglementaire
 - diversité des tâches, des dossiers et des projets
 - diversité des domaines de compétences
 - initiative et autonomie

* les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel ;

- représentation de l'institution et confidentialité
- relation interne et externe en contact avec le public
- travail isolé, vigilance et risque d'accident
- travail pouvant nécessiter un effort physique
- responsabilité matérielle

Des cadres d'emplois sont déterminés, et à l'intérieur de ceux-ci, des groupes de fonctions sont définis ainsi que les montants maximum annuels :

CATEGORIE B			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DE L'IFSE
CADRES D'EMPLOI - REDACTEUR			
Groupes de Fonction	Emploi	Grade	
Groupe 1	<i>Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes</i>	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	14.000,00 €
Groupe 2	<i>Adjointe au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage</i>	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	12.000,00 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable</i>	Rédacteur	10.000,00 €

CATEGORIE C			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DE L'IFSE
CADRES D'EMPLOI - ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
Groupes de Fonction	Emploi	Grade	
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions particulières, qualifications particulières</i>	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	4.950,00 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'accueil</i>	Adjoint administratif	2.000,00 €

CATEGORIE C		MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DE L'IFSE
CADRES D'EMPLOI - <u>ADJOINTS TECHNIQUES</u>		
Groupes de Fonction	Emploi	
Groupe 1	<i>Agent technique, d'entretien ayant des responsabilités particulières et nécessitant qualification et sujétions</i>	4.950,00 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution dans l'entretien</i>	2.000,00 €

b) L'IFSE est une indemnité liée à l'expérience professionnelle de l'agent, qui est versée mensuellement et proratisé en fonction du temps de travail.

Ainsi, L'IFSE pourra être modulée en fonction :

- du parcours de l'agent avant l'arrivée sur son poste
- de la connaissance de l'environnement du travail
- de la capacité à exploiter les acquis de l'expérience
- de la capacité à exercer les activités de la fonction
- de l'approfondissement des savoirs techniques et des pratiques,
- des formations suivies...
- de la réalisation d'un travail exceptionnel

B – La mise en œuvre du CIA (Complément indemnitaire Annuel)

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il est versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants:

- l'efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs (implication dans les projets, participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement, sens de l'organisation, respect des délais, investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions...)
- compétences professionnelles et techniques (connaissances réglementaires, autonomie...)
- qualités relationnelles (sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe..)
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- contribution à l'activité du service (sens du service public..)

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

CATEGORIE B			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU CIA
CADRES D'EMPLOI - <u>REDACTEUR</u>			
Groupes de Fonction	Emploi	Grade	
Groupe 1	<i>Direction d'une structure, responsable d'un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes</i>	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2.000,00 €
Groupe 2	<i>Adjointe au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage</i>	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1.500,00 €
Groupe 3	<i>Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable</i>	Rédacteur	1.000,00 €

CATEGORIE C			MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU CIA
CADRES D'EMPLOI - <u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</u>			
Groupes de Fonction	Emploi	Grade	
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions particulières, qualifications particulières</i>	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	550,00 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'accueil</i>	Adjoint administratif	150,00 €

CATEGORIE C		MONTANTS ANNUELS PLAFONDS DU CIA
CADRES D'EMPLOI - <u>ADJOINTS TECHNIQUES</u>		
Groupes de Fonction	Emploi	
Groupe 1	<i>Agent technique, d'entretien, ayant des responsabilités particulières et nécessitant qualification et sujétions</i>	550,00 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution dans l'entretien</i>	300,00 €

Le complément indemnitaire est versé annuellement (en décembre) et est proratisé en fonction du temps de travail.

Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire sera versé aux seuls fonctionnaires (personnel stagiaires et personnels titularisés à l'issue de leur stage) exerçant les fonctions suivantes:

- * fonction administrative
 - Adjoint administratifs territoriaux
 - Rédacteurs territoriaux
- * fonction technique
 - Adjoint techniques territoriaux

FONCIER : Acquisition d'une parcelle à usage de voirie (parcelle longeant le parking de Super U)

la commune de LA TOURETTE désire se porter acquéreur d'une parcelle, déjà partie intrinsèque d'une voirie, et cadastrée Section B N° 633 (pour une contenance de 11a 72ca).

Le fait de classer cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle cadastrée Section B N° 633 d'une superficie de 11a 72ca, au prix de 10 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette acquisition.

Divers thèmes abordés

* travaux du cimetière

Les travaux portant sur la création d'un caveau communal, ossuaire et la création de cavurnes sont terminés (il ne reste plus que les gravures de couleur blanche à incorporer sur le caveau communal et l'ossuaire et celles-ci devraient être réalisées semaine 17)

Monsieur Maxime SOULIER devrait intervenir prochainement pour la construction d'un abri afin d'y ranger les conteneurs à poubelles. Et il sera suivi par Monsieur Guillaume BRUN, pour la création du toit du hangar.

* travaux sur voirie

Cette année, il est prévu la réfection de la voirie dénommée « Rue du Stade ».

A compter du milieu du mois de juillet, des travaux (changement de la canalisation de l'eau) vont être réalisés par le Syndicat de l'Eau (SIAEP). L'enrobé devrait être fait courant septembre.

*RAPPEL - Route des Armuriers : étude de possibilité pour ralentir la circulation

Comme évoqué lors du précédent conseil, des riverains se sont plaints d'une vitesse excessive des voitures qui empruntent le chemin de guillaumont et la route des Armuriers, pour récupérer la RD 498 (et éviter ainsi les divers réhausseurs installés sur la commune de St Bonnet). Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec les techniciens de Loire Forez Agglo.

Un radar va être installé cette semaine, afin de comptabiliser les véhicules et la vitesse.

Et nous sommes dans l'attente d'un devis pour la création :

- de 2 chicanes avec des plots en béton sur la route des Armuriers
- d'un léger bourrelet (comme un mini rond-point) au croisement de la route des Armuriers et du chemin de guillaumont

*Compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 20 juin dernier avec les diverses associations pour la journée « Portes Ouvertes » de l'espace associatif

Cette rencontre avait pour but de préparer le forum du 27 septembre prochain, qui doit avoir lieu le matin et jusqu'à 14H. Des flyers vont être réalisés par l'association Saintourniz et après ils seront distribués dans les boîtes aux lettres par le conseil municipal.

La Société de Chasse et le SFL FOOT CLUB sont également invités à participer à ce forum.

*Concours de pétanque des élus le 30 août prochain

Cette année, Montbrison a l'immense plaisir d'organiser le Challenge Marcel MAZET, l'incontournable concours de pétanque, qui réunit l'ensemble des élus des 132 communes de l'arrondissement Montbrisonnais. Ce tournoi de pétanque

aura lieu le samedi 30 août prochain, de 13h45 pour débiter le tournoi à 14h30.

Chaque année, les inscriptions se font par triplète. Les tarifs sont les suivants :

- 25€ pour une participation au concours de pétanque et diner
- 15 € pour une participation au concours de pétanque seulement
- 20 € pour une participation au diner seulement

2 triplètes vont être créées au sein de notre commune :

- 1 composée de Messieurs DURIEUX et THOMAS et Madame PATOUILLARD
- 1 autre composée de Messieurs GRANJON et FAURE et Madame BAREL

Plan d'eau - manifestations estivales

➤ **Festival Cinéjeux du 11 au 13 juillet**

rue aux enfants, rue pour tous, chasse au trésor, films en salle et en plein air, ciné-atelier, ciné-contes, ciné-jeux vidéo, ciné-karaoké, soirée guinguette et concert, soirée blues brothers

➤ **Fête du plan d'eau le 23 août**

Voici le programme du festival : une marche sera organisée avec 3 parcours possibles. Il y aura une animation musicale, des jeux gonflables gratuits pour les enfants, un marché multiculturel, des démonstrations de modélisme bateaux et de danses, un feu d'artifice...L'association « pour un échange KPAI St Bonnet » s'occupera du repas de midi.

➤ **Nouveauté : présence d'un Food truck les samedi et dimanche à midi**

***achat d'un four pour l'atelier cuisine de Touretruc qui a lieu une fois par mois à l'Espace Associatif**

Le four actuel ne permet pas de cuire des plats quand une dizaine de personnes préparent une recette.

Un devis a donc été demandé pour un four neuf professionnel. Il serait de 2200 €. Nous allons quand même essayer d'avoir un devis pour un four d'occasion.

De plus, il est important de savoir si cette activité va être pérenne dans le temps et si ce four va également être utile pour les autres associations.

***dernière festivité du Conseil Municipal avant la fin de mandat**

Vu que nous sommes dans la dernière année du mandat, une festivité plus originale pour fêter des 6 ans de partage convivial au sein du Conseil Municipal sera organisée. Pour cela, il est envisagé une sortie le 15 février 2026 au Moulin Bleu à Thiers. Le prix du repas-spectacle est de 79€ par personne (à la charge de chacun). La commune prendrait à sa charge le transport en bus en lieu et place de la participation habituelle du repas de fin d'année qui n'aura pas lieu.

Il est important de donner une réponse rapidement car la réservation doit se faire avant fin juillet.

SYNTHESE DES DATES

- ◆ **Jeudi 10 juillet à 18h30 : réunion de la commission d'Entraide Sociale et Familiale de la commune de La Tourette (CESF de la Tourette)**
- ◆ **Le premier passage pour le fleurissement va avoir lieu très prochainement**
- ◆ **Jeudi 24 juillet à 20h30 : prochain conseil municipal**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 24 juillet 2025.

A l'ouverture de la séance du 24 juillet, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbaton en date du 24 juillet 2025

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Marie Odile LAGER